

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **8 mai 2023 à 19 h 30** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Madame Martine Lampron
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Dominic Doucet, directeur général, Me Pascale Audray Provencher, greffière et Madame Louise Bergeron, trésorière, sont également présents.

23-05-188

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec la modification suivante :

9.1 Ajout d'un sujet ayant pour titre : « Projet de consolidation de la structure de retenue de la Rivière Bulstrode – Octroi de contrat »;

ADOPTÉE

23-05-189

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023 ainsi que celui de la séance extraordinaire du 24 avril 2023.

ADOPTÉE

Dépôt – Procès-verbaux de correction – Résolutions 22-11-375

Conformément aux dispositions de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière dépose le procès-verbal de correction concernant la résolution 22-11-375.

23-05-190

Adoption - Règlement modifiant le règlement de zonage 2017-316 (PRU2-2301)

ATTENDU l'avis de motion donné le 24 avril 2023 en séance extraordinaire;

ATTENDU le projet de règlement modifiant le règlement no. 2017-316 concernant le zonage;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que le greffier adjoint en a expliqué l'objet et sa portée le 24 avril 2023 en séance extraordinaire;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement no 2023-432 modifiant le règlement de zonage no 2017-316*.

ADOPTÉE

23-05-191

Avis de motion – Règlement no. 2023-Projet règlement modifiant le règlement de construction no. 2017-318 (PRU1-2302)

Avis de motion est donné par la conseillère Martine Lampron à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le règlement de construction no. 2017-318.

ADOPTÉE

Dépôt du règlement no. 2023-Projet règlement modifiant le règlement de construction no. 2017-318 (PRU1-2302)

La greffière constate que la conseillère Martine Lampron dépose le projet de règlement modifiant le règlement de construction no 2017-318, que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

23-05-192

Adoption du projet de Règlement no. 2023- Projet modifiant le règlement de construction no. 2017-318 (PRU1-2302)

ATTENDU les articles 123 à 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'adopter le premier projet de règlement modifiant le règlement de construction no. 2017-318;

Ce projet consiste :

- L'ajout de l'article 32.1 pour la création de l'interdiction de raccorder une gouttière aux égouts municipaux;

ADOPTÉE

23-05-193

Avis de motion – Règlement no. 2023-Projet règlement modifiant le règlement 2019-346 concernant la garde des chiens

Avis de motion est donné par le conseiller Laurier Chagnon à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le règlement no. 2019-346 concernant la garde des chiens.

ADOPTÉE

Dépôt du règlement no. 2023-Projet règlement modifiant le règlement no. 2019-346 concernant la garde des chiens

La greffière constate que le conseiller Laurier Chagnon dépose le projet de règlement modifiant le règlement no 2019-346, constate que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

23-05-194

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques:

- En date du 12 avril 2023 au 7 mai 2023 222 952,86 \$
- nos M2755 à M2774 & A53033 à A53045

Chèque annulé :

- En date du 8 mai 2022 (80,00 \$)
- no A53053

Dépôt salaires :

- périodes 2023-14 à 2023-18

ADOPTÉE

23-05-195

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 8 mai 2023 327 663,67 \$
nos S11379 à S11438 et A53046 à A53107

ADOPTÉE

23-05-196

Transferts budgétaires

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de prendre acte du dépôt de la liste des transferts budgétaires pour la période 2022-12 soumise par la trésorière en date du 8 mai 2023 et d'entériner son contenu.

ADOPTÉE

23-05-197

Dépôt et approbation – Rapport financier et rapport du vérificateur externe (auditeur indépendant) pour l'année 2022

La trésorière, Louise Bergeron, dépose et explique le rapport du vérificateur externe (auditeurs indépendants) et le rapport financier de la Ville de Princeville pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022.

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'accepter lesdits rapports tels que déposés.

ADOPTÉE

23-05-198

Dépôt et approbation – Rapport de l'auditeur indépendant sur l'état de la participation des ouvrages d'assainissement des eaux pour l'année 2022

La trésorière, Louise Bergeron, dépose et explique le rapport de l'auditeur indépendant sur l'état de la participation des coûts d'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux pour l'année 2022.

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accepter ledit rapport tel que déposé.

ADOPTÉE

23-05-199

Emprunt temporaire – Travaux d'infrastructure sur les rues Saint-Henri, Saint-Jacques Ouest et Lacoursière

ATTENDU le deuxième alinéa de l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* ;

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de contracter un ou des emprunts temporaires, selon le besoin, jusqu'à concurrence de 3 250 000 \$ à la Caisse Desjardins de l'Érable de Princeville pour le paiement des dépenses pour le projet des travaux d'infrastructure sur les rues Saint-Henri, Saint-Jacques Ouest et Lacoursière par le *Règlement no 2022-419 décrétant un emprunt et une dépense de 4 539 700 \$ pour des travaux d'infrastructure sur les rues Saint-Henri, Saint-Jacques Ouest et Lacoursière*, selon le taux d'intérêt en vigueur et à être remboursé lors du financement permanent par ce même règlement d'emprunt;

Le maire et la trésorière sont autorisés à signer les documents relatifs à cet emprunt.

ADOPTÉE

23-05-200

Séminaire de l'Association des techniciens en prévention des incendies du Québec- Ratification

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que le conseil ratifie l'inscription de Yvon Beaudet, préventionniste, à participer au séminaire de l'Association des techniciens en prévention des incendies du Québec qui aura lieu du 17 au 19 mai 2023 à Rivière-du-Loup.

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés relatifs à ce séminaire, notamment les frais d'inscriptions, d'hébergement, de déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

23-05-201

Congrès de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec - Ratification

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que le conseil ratifie l'inscription de Pierre Bouffard, chef de district, à participer au congrès de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec qui aura lieu du 19 au 23 mai 2023 à Rivière-du-Loup.

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés relatifs à ce congrès, notamment les frais d'inscriptions, d'hébergement, de déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

23-05-202

Congrès du Regroupement des gestionnaires en ressources humaines des municipalités du Québec- Autorisation

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que le conseil autorise Marilyn Blier, directrice des ressources humaines, à participer au congrès du Regroupement des gestionnaires en ressources humaines des municipalités du Québec qui aura lieu du 14 au 16 juin 2023 à Thetford Mines.

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés relatifs à ce congrès, notamment les frais d'inscriptions, d'hébergement, de déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

23-05-203

Ratification d'embauche – Adjointe à la gestion documentaire

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville ratifie l'embauche de madame Valérie Grenier en date du 1^{er} mai 2023 au poste d'adjointe à la gestion documentaire au sein du Service du greffe de la Ville de Princeville.

QUE le statut pour lequel elle a été embauchée soit celui de salariée à temps partiel et que sa prestation normale de travail se résume à vingt-et-une (21) heures par semaine, réparties en trois jours;

QUE ses conditions d'embauche soient régies par la convention collective en vigueur;

ADOPTÉE

23-05-204

Démission - Pompier

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville prenne acte de la démission de monsieur Xavier Gouin en date du 30 mars 2023 au poste de pompier à temps partiel, au sein du service de sécurité incendie.

ADOPTÉE

23-05-205

Embauche d'un préventionniste

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'embauche de monsieur Jonathan Desforges en date du lundi 29 mai 2023 aux postes de préventionniste et pompier au sein du service de sécurité incendie;

QUE son embauche soit assortie d'une période de probation de 6 mois;

QUE son horaire normal de travail comme préventionniste soit de 35 heures par semaine;

QUE M. Desforges bénéficie également d'une indemnité de vacances de 6% qu'il accumulera lors d'une période de référence de 12 mois et débutant lors de son entrée en fonction;

QUE ses conditions de travail soient établies selon le *Protocole de relations de travail de travail du personnel-cadre*; que son salaire initial soit fixé à l'échelon 7 de la classe 7 dudit protocole;

QUE son temps de garde et ses heures effectuées comme pompier, en dehors de ses heures normales, soient rémunérés selon les taux prévus dans le *Protocole de conditions de travail des pompiers du service de sécurité incendie ainsi que des premiers répondants de la Ville de Princeville*;

ADOPTÉE

23-05-206

Adjudication du contrat d'achat de l'autopompe (AO23-SI-01)

ATTENDU l'appel d'offre public no AO23-SI-01 publié le 1^{er} mars 2023;

ATTENDU l'ouverture des offres le 18 avril 2023 conformément aux dispositions de la loi;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'accorder le contrat d'achat de l'autopompe à Techno Feu Inc, au coût global, de 855 513,45 \$, plus taxes applicables;

QUE cette dépense soit financée à même le *Règlement d'emprunt no 2022-416 décrétant une dépense et un emprunt 968 300\$ pour l'acquisition d'un camion autopompe pour le service incendie*.

ADOPTÉE

23-05-207

Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de L'Érable – Rapport des activités - Adoption

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a produit, en collaboration avec les onze municipalités de son territoire, son Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

ATTENDU QUE ce schéma de couverture de risques a été attesté par le ministre de la Sécurité publique le 7 juillet 2008;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, la MRC doit adopter et transmettre, annuellement, un rapport des activités de son Schéma de couverture de risques au ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE sur le territoire de la MRC de L'Érable, il existe trois services de sécurité incendie, soit le Service de sécurité incendie régional de L'Érable (couvrant neuf municipalités), celui de la ville de Plessisville et celui de la ville de Princeville;

ATTENDU l'exigence du ministère de la Sécurité publique voulant que les deux municipalités qui ne font pas partie du Service de sécurité incendie régional de L'Érable doivent également adopter, par résolution, ce même rapport;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport d'activité préparé pour les années 2021-2022;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu;

D'ADOPTER les données qui concernent la ville de Princeville, y compris celles de la MRC, contenues dans le rapport annuel des activités 2021-2022 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, et ce, en conformité de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*.

ADOPTÉE

23-05-208

Projet de consolidation de la structure de retenue de la Rivière Bulstrode – Octroi de contrat

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accepter l'offre de service de la MRC de L'Érable pour la surveillance de chantier lors des travaux de consolidation de la structure de retenue de la Rivière Bulstrode, au montant approximatif de 25 083 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée à même le *Règlement d'emprunt no. 2023-428 décrétant une dépense et un emprunt de 573 000\$ pour la consolidation de la structure de retenue sur la Rivière Bulstrode*.

ADOPTÉE

23-05-209

Inscription au Défi Pissenlits

ATTENDU QU'il est reconnu par la communauté scientifique que laisser fleurir les pissenlits au printemps est une action concrète et vitale pour les pollinisateurs. Les pissenlits étant parmi les premières fleurs à éclore et représentent donc une source de nourriture (pollen et nectar) importante pour leur survie après la période hivernale. Rappelons que les insectes pollinisateurs assurent le tiers du garde-manger mondial par leurs précieux services de pollinisation (fruits, légumes, etc.) et qu'ils subissent actuellement un taux d'extinction sans précédent, notamment en raison de l'utilisation de pesticides, de la perte d'habitat et des impacts liés aux changements climatiques.

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu;

D'APPUYER la campagne du Défi pissenlits et d'annoncer depuis le 5 avril 2023, l'adhésion de la Ville à l'édition 2023 du défi qui a été lancé officiellement le 5 avril 2023 par Miel&Co.

D'ADHÉRER au Défi pissenlits lancé à l'échelle du Québec pour sa troisième année consécutive.

ADOPTÉE

23-05-210

Frais de service – Bac à ordure – Vestiaire Saint-Eusèbe

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de défrayer les frais d'enlèvement des ordures du Vestiaire Saint-Eusèbe à Gaudreau Environnement inc. au coût de 50,52 \$, plus les taxes applicables.

QUE la trésorière soit autorisée à faire ce paiement.

ADOPTÉE

23-05-211

Demande de permis de colportage – Le Groupe Jaspe

ATTENDU le *Règlement no. 10-05 relatif au colportage*;

ATTENDU que le Groupe Jaspe est un organisme à but non lucratif au sens du règlement et il y a lieu pour le Conseil de le reconnaître comme suit;

ATTENDU que le Groupe Jaspe défend une cause importante au Québec, soit la prévention du suicide;

Sur proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu de reconnaître l'organisme Groupe Jaspe comme organisme à but non lucratif et d'octroyer un permis de colportage.

ADOPTÉE

23-05-212

Octroi de contrat de service pour la glace de l'aréna

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'octroyer un contrat de deux ans à la compagnie Cimco pour le service d'entretien des compresseurs de la glace de l'aréna du centre sportif Paul-de-la-Sablonnière, au montant de 19 006,32, plus taxes applicables.

QUE la dépense soit financée à même les activités financières de l'année en cours pour la portion 2023, et qu'il soit pourvu aux prochains budgets pour les années 2024 et 2025 pour les portions correspondantes.

ADOPTÉE

23-05-213

Autorisation de dépense – Terrain de balle

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'autoriser la dépense pour deux filets protecteurs au terrain de balle chez Filets Nad's au montant de 14 990,00\$, plus taxes applicables.

QUE la dépense soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

23-05-214

Autorisation de dépense – Clôtures terrain de Dek hockey

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'autoriser la dépense pour deux clôtures entourant le terrain de Dek hockey chez InterClôtures Bois-Francs au montant de 7 915,13 \$, plus taxes applicables.

QUE la dépense soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

23-05-215

Adjudication du contrat pour la conception et la construction d'une piste à rouleaux (pumptrack) (AO23-LA-02)

ATTENDU l'appel d'offre public no AO23-LA-02 publié le 29 mars 2023;

ATTENDU l'ouverture des offres le 21 avril 2023 conformément aux dispositions de la loi;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de conception et construction d'une piste à rouleaux (pumptrack) à Tessier Récréo-Parc, au coût global, de 149 411,78 \$, plus taxes applicables;

QUE cette dépense soit financée à même une aide financière provenant du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE) pour un montant de 100 000\$ et en partie à même l'excédent de fonctionnement affecté – programme action famille jeunesse.

ADOPTÉE

23-05-216

Demande de prêt de la scène mobile – Municipalité de Lyster

ATTENDU la résolution 2013-03-51 de la municipalité de Lyster;

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville a pris connaissance de la demande de la municipalité de Lyster pour emprunter la scène mobile en échange d'un prêt de clôtures en acier;

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'autoriser le prêt de la scène mobile à la municipalité de Lyster pour leur activité « Lyster en fête » du 30 juin au 1^{er} juillet 2023.

QUE ce soit le personnel de la Ville qui transporte, monte, démonte et ramasse la scène mobile.

ADOPTÉE

23-05-217

Demande d'aide financière – Marché Donnez aux suivants

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la demande d'aide financière du Marché Donnez aux suivants organisé au profit du Relais pour la vie de la MRC de l'Érable;

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville verse une somme 250 \$ au Marché Donnez aux suivants.

D'AUTORISER la trésorière à payer cette somme.

ADOPTÉE

23-05-218

Demande d'aide financière – Club des Lions

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la demande d'aide financière du Club des Lions pour l'organisation d'une course de boîtes à savon qui se tiendra le 9 septembre 2023;

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville verse une somme 1000 \$ au Club des Lions.

D'AUTORISER la trésorière à payer cette somme.

ADOPTÉE

23-05-219

Demande de gratuité de salle et aide financière – Maison des jeunes

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la demande de gratuité de salle et d'aide financière de la Maison des jeunes pour l'organisation d'un spectacle à la salle Pierre-Prince le 21 octobre 2023;

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville octroi la gratuité de la salle Pierre-Prince le 21 octobre 2023 pour le spectacle et de verser une somme de 500 \$ à la maison des jeunes pour contribuer à l'organisation de l'évènement.

D'AUTORISER la trésorière à payer cette somme.

ADOPTÉE

23-05-220

Demande de gratuité de salle – Filles d’Isabelle

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la demande de gratuité de salle des Filles d’Isabelle pour l’organisation d’un Gala Folklorique à la salle Pierre-Prince le 23 avril 2023;

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville octroi la gratuité de la salle Pierre-Prince aux Filles d’Isabelle pour leur Gala Folklorique.

ADOPTÉE

Mention spéciale

Le conseiller Me Serge Bizier offre des félicitations de la part de la Ville de Princeville pour les prix remportés au Panthéon de la performance par les entreprises princevilloises Natart Juvénile, Les Jardineries Fortier et Corro-Protect.

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l’article 322 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

23-05-221

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20 : 11.

ADOPTÉE

Me Pascale Audray Provencher, greffière

Gilles Fortier, maire